



# Pierrefitte sur Loire

Lettre d'informations municipales  
Janvier 2026

En ce début d'année, je tiens en tout premier lieu à vous présenter au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux pour cette année 2026.

Je vous souhaite qu'elle soit riche de projets et surtout qu'elle apporte plein de moments de joie ainsi que la santé. J'ai une forte pensée pour toutes les personnes malades et invalides qui nous entourent ainsi que toutes les victimes et leurs familles touchés par les événements qui surviennent partout dans le monde.

L'actualité nationale et internationale n'est pas rassurante pour l'avenir proche et je fais le vœu que notre Pays, déjà, se rétablisse le plus rapidement possible d'une situation politique lamentable, et qu'un gros effort de Paix s'instaure dans le monde entier.

Concernant la commune de Pierrefitte, le conseil municipal a surtout travaillé sur des sujets intercommunaux.

Le transfert de la compétence « Hébergements touristiques » va permettre à la commune de consolider son travail lié au tourisme autour de notre zone de loisirs.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), lorsqu'il sera adopté, sera le nouvel outil en vigueur dans nos 44 communes en matière de règles d'urbanisme. Si vous souhaitez en prendre connaissance plus amplement, ne manquez pas l'enquête publique dans les prochaines semaines. Le conseil municipal s'est abstenu à l'unanimité sur ce plan, plus pour contester la forme que le fond. Lors de cette enquête publique, vous pourrez faire part de vos remarques et observations sur le sujet.

En septembre 2025, Marie-France, ATSEM depuis 1989, que je tiens à remercier pour ses 36 années de service, a cessé ses fonctions et a été remplacée par Clara MARCONNET sur le même poste. J'ai aussi plaisir à souhaiter la bienvenue à Marie-Christine ALISSANT qui a intégré l'équipe municipale au 1<sup>er</sup> janvier en sa qualité de gestionnaire du gîte. Au 30 avril, Christine REGOND fera valoir ses droits à une retraite bien méritée et je salue à l'avance la qualité de son travail en cuisine pour la restauration des enfants scolarisés. La réflexion est engagée pour pallier son départ.

En 2026, une échéance importante de la vie citoyenne pour toutes les communes : ce sont les élections municipales des 15 et 22 mars avec un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Pour ma part, je ne serai pas candidat lors de ces prochaines élections.

Après 37 années au service de la commune, dont 25 en tant que maire, j'ai décidé de mettre un terme à mon engagement. Je profite de ce moment pour remercier tous mes collègues élus durant 6 mandats qui ont partagé avec moi ces engagements citoyens. Au cours de mes 6 premières années d'élu sous la mandature d'Edmond BRERAT, je suis particulièrement fier d'avoir participé à la création du plan d'eau, équipement qui a été consolidé ensuite avec Marie-Christine DUCAROUGE et l'ouverture de notre camping. C'est un bel outil dont j'ai pu bénéficier en 2001 dans mes fonctions de maire. Long chemin parcouru depuis 1989 et ma dernière grande satisfaction reste d'avoir pu redonner vie à notre hôtel restaurant. Conscient de ne pas avoir tout réussi avec mes équipes, il me semble que des bases et des axes de travail sont disponibles pour les futurs élus et qu'ils sauront les améliorer et les développer dans l'intérêt collectif tout en préservant le vivre ensemble qui nous va si bien.

Merci à toutes les forces vives de notre commune pour leur implication favorisant ainsi le rayonnement, l'attractivité et le dynamisme qui caractérise Pierrefitte, commune de 500 habitants. Je salue l'initiative d'un jeune Pierrefittois, Bastian GUITTON, qui vient de créer son entreprise de chauffage plomberie sanitaire. C'est courageux de s'engager ainsi et je lui souhaite de réussir.

Merci à l'ensemble du personnel communal pour le bon fonctionnement des services, et particulièrement Séverine BARNAY, secrétaire de mairie, collaboratrice efficace et primordiale dans une petite commune aux côtés des élus.

Merci à vous toutes et tous pour votre écoute et votre confiance et tout ce que vous m'avez apporté humainement.

**Très bonne année 2026 à Pierrefitte-sur-Loire.**

**Pascal THEVENOUX**

## Acheminement des textiles

Depuis septembre 2025, et l'incendie de l'entrepôt de Langeron dans la Nièvre, le SICTOM Nord-Allier, et de nombreuses associations qui collectent le textile, n'ont plus de solution pour acheminer le textile collecté.

Dans l'attente de solutions, il est demandé de garder vos textiles.

## Contrôle d'accès en déchetterie

La mise en place du contrôle d'accès de la déchetterie de Dompierre-sur-Besbre est programmée pour 2026.

Pour ne pas être bloqué à la barrière, anticipez en vous inscrivant sur le site internet du SICTOM Nord-Allier ou à l'aide d'un formulaire papier disponible au SICTOM Nord-Allier.

Il suffit de renseigner votre plaque d'immatriculation et de fournir un justificatif de domicile.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter les services par téléphone 04 70 46 99 96 ou par mail [controle.acces@sictomnordallier.fr](mailto:controle.acces@sictomnordallier.fr)

## Changement dans la collecte en 2027

Toutes les communes d'Entr'Allier Besbre et Loire appartenant au SICTOM Nord-Allier verront le changement de collecte en 2027 avec pour principe, la priorité aux emballages.

Pour cela, chaque habitation accessible par le camion collecteur sera équipée par le SICTOM Nord-Allier d'un bac jaune qui sera ramassé régulièrement en collecte porte à porte y compris dans les campagnes.

En contrepartie, le sac noir qui contient un plus petit volume de déchets si le tri est bien fait devra être déposé dans un point tri d'apport volontaire. Ces points tri seront équipés d'une colonne dédiée aux sacs noirs (ordures ménagères), d'une colonne pour le verre et éventuellement d'un composteur.

## Une mise en valeur du patrimoine communal

Notre église Saint-Rémi, construction d'origine romane, fut plusieurs fois remaniée au cours des siècles.

Son histoire étonnante, et plusieurs de ses meubles inscrits aux Monuments Historiques, font l'objet de visites, à la demande ou programmées.

Depuis des décennies, Pierrefitte n'a plus de curé à demeure. Le Père Guillaume LÉPÉE, dit une messe le samedi soir, toutes les 19 semaines. Les occasions d'admirer les vitraux ne sont pas fréquentes.

Or, au cœur du bourg, sur le logo officiel de Pierrefitte-sur-Loire, notre église intrigue avec ses inscriptions sur la façade, la masse de son clocher ou la restauration de l'antique tradition de la Pierre et Croix des morts.

La proposition d'un bénévole de fournir gratuitement tout le matériel, afin d'éclairer les vitraux depuis l'intérieur, devenait donc l'occasion pour chacun de découvrir et d'apprécier ce patrimoine. Cette proposition fut acceptée par le maire, la commune étant propriétaire de l'église, et par le curé en ayant l'usage.

Les projecteurs leds consommant très peu, la facture était supportable par la paroisse. L'essai étant concluant, il fut décidé de programmer l'éclairage de 6 h à 7 h et de 18h à 23h jusqu'au 3 janvier 2026.

Les nombreux retours ont été élogieux pour cette action mettant en valeur de manière originale, notre patrimoine.



## Pierrefitte et ses haies : la saga continue

En 2022, l'adhésion du conseil municipal au programme « Sensibilis' Haie » proposée par la Fédération des chasseurs de l'Allier a débouché sur la récupération en décembre 2023 de 2 kits de 50 m qui ont été plantés en février 2024 (bulletin municipal n°17 de janvier 2025).

L'acceptation d'une nouvelle dotation gratuite de 2 kits pour 2024 a débouché sur la plantation par les enfants des écoles et les employés municipaux en février 2025 sur 2 sites différents. Le 1<sup>er</sup> le long du chemin qui borde le plan d'eau en dessous du camping et le 2<sup>nd</sup> pour cacher le dépôt de matériaux qui borde l'autoroute au niveau du pont sur la route de Saligny. Des panneaux pédagogiques signalent au promeneur ces 2 plantations.

La Fédération continuant son programme en 2025, la municipalité s'est inscrite pour 2 nouveaux kits qui sont actuellement en jauge. La météo très humide de l'automne ne permettant

pas la plantation dans la continuité de celle de l'année dernière le long du chemin qui borde le plan d'eau, il a été décidé d'arborer le terrain du gîte, situé après le port des Myards. La plantation, sous les conseils de membres de la Fédération et avec la participation des primaires et des employés municipaux, devrait se situer avant les vacances de février 2026.

**Cette constance dans l'adhésion à ce programme débouche sur un bon éveil à l'écologie pour nos scolaires sur 3 années consécutives, tout en instaurant un supplément de biodiversité sur le territoire communal.**

## Un éco-verger à Pierrefitte

La 2<sup>ème</sup> saison d'éco-verger concerne en 2025, 30 communes du département, soit 44 classes, 850 élèves et 300 arbres fruitiers. Cette initiative est financée pour un 1/3 par la chasse (5€ par chasseur) et 2/3 par l'Etat.

La municipalité s'est portée volontaire pour planter avec les écoles un verger sur son terrain (parcelle à proximité du point tri vers l'Épicerie du Paradis). Les arbres gracieusement fournis sont de gabarit «demi-tiges» qui ont déjà plus de 3 ans.

«Éco-verger» c'est un kit de 10 fruitiers (4 pommiers, 2 poiriers, 2 pruniers et 2 cerisiers), les tuteurs, les protections, le panneau pédagogique mais aussi 3 interventions de moniteurs de la Fédération des chasseurs ( la 1<sup>ère</sup> à l'école avant la plantation, la 2<sup>ème</sup> pour la plantation et une 3<sup>ème</sup> en fin de printemps pour constater la bonne prise des arbres, fabriquer des nichoirs à chevêches ou hôtels à insectes.

Comme pour les haies, accompagnés de leurs maitres et maitresses, les élèves de la maternelle au CM2, en bottes et gantés, munis de petites pelles ont suivi les conseils des monitrices pour installer, comme il convenait, les différents plants après trempage dans le pralin devant enrober les racines.

Après la plantation finalisée par les intervenants, Pascal THEVENOUX offrait à chaque enfant jus de fruit et gâteau, bière ou café aux adultes, pour clore de manière festive cette plantation.



Il faut souhaiter que ces actions de sensibilisation de nos jeunes porteront leurs fruits, au propre comme au figuré, et que dans quelques années leurs successeurs pourront récolter pommes, cerises, poires et prunes, pour leur plus grand plaisir, tout près de notre Place du Paradis.



La plantation a eu lieu le 16 décembre au matin, les trous ayant été réalisés la veille par les employés communaux.

## Hébergements touristiques

La Communauté de communes ayant décidé de ne plus exercer la compétence «Hébergements touristiques», le conseil municipal lors de sa réunion du 26 mars 2025 a décidé d'accepter le transfert de cette compétence.

Ce transfert est officialisé par délibération du conseil communautaire le 14 avril 2025 et par celle du conseil municipal le 27 mai 2025.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts communautaires, une convention de mise à disposition des équipements à partir du 1<sup>er</sup> juin est établie.

L'arrêté préfectoral étant pris le 1<sup>er</sup> août il restait à acter le transfert de propriété par un acte notarié qui sera signé le 21 janvier 2026. Cette longue procédure a quelque peu perturbé le projet du conseil municipal et particulièrement la vente des mobil homes.

### Objet du transfert

1 immeuble à vocation de gîte situé chemin du port sur une parcelle de 1 254 m<sup>2</sup>. Sa capacité d'accueil est de 11 personnes.

12 mobil homes situés sur le camping municipal sur un terrain qui avait été mis à disposition de la Communauté de communes.

### Conditions financières du transfert

Coût de l'opération :

gîte + mobil homes = 150 000 €

Financement sur 20 ans sans intérêt,

soit 7 500 € par an.

En outre, le transfert de compétences prévoit le transfert de personnel lié au fonctionnement des équipements. C'est ainsi que Marie-Christine ALISSANT a intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2026 l'équipe du personnel communal en sa qualité de gestionnaire du gîte.

**En compensation du transfert de charges occasionné par les équipements, la commune de Pierrefitte verra son attribution de compensation par la Communauté de communes augmentée de 8 237 € par an.**

### L'exploitation

Le conseil municipal actuel a décidé une exploitation du gîte en location touristique avec l'objectif à partir de cette année d'en augmenter la fréquentation. Pour cela un plan de communication plus important reste à mettre en place pour développer cette activité.

## Arrivée de la fibre

L'augmentation des usages d'internet, la télé, les jeux vidéos, l'utilisation accrue des visios, webinaires... saturent le réseau actuel.

L'obsolescence de l'ADSL étant programmée pour 2030 en même temps que le réseau cuivre, le déploiement de la fibre est très attendu.

**A la charge de la Région, en cette fin d'année 2025, des lignes ont été tirées et une armoire posée afin de préparer le déploiement de la fibre au cours de l'année 2026.**



Concernant les mobil-homes, la vente à des particuliers a été retenue pour louer ensuite les emplacements de camping à l'année comme c'est déjà en vigueur sur le camping. Les acquéreurs sont connus depuis septembre mais la transaction n'est effective qu'après le passage chez le notaire.

La vente prévisionnelle représente 57 000 €.

## Assainissement

Un objectif : améliorer le système d'épuration.

Une partie du réseau dans le bourg a été refait en 2023. Ces travaux ont été réceptionnés en septembre 2024.

Le centre bourg auparavant desservi par un réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales mélangées) est aujourd'hui refait en séparatif. Un nouveau réseau a été posé pour collecter uniquement les eaux usées. L'ancien réseau a été conservé pour collecter les eaux pluviales.

Une autre partie du réseau a été identifiée comme apportant beaucoup d'eaux parasites. Ce qui a nécessité de refaire un nouveau réseau séparatif étanche. Ce réseau au nord de la commune en partie sur terrains privés va du Chemin des Boisseaux jusqu'à la Place de la Grand-Croix.

Les secteurs concernés :

- Chemin des Boisseaux ;
- Place de l'Eglise ;
- Route de Diou, entre la Rue du Canal et la Route de Saligny ;
- Impasse des Myards ;
- Rue du Docteur Bailleau ;
- Rue du Commerce ;
- Rue Félix ;
- Rue de l'Office ;
- Rue du Canal ;
- Place du Paradis ;
- Chemin du Bec de Loddes ;
- Chemin des Launays
- Route de Coulanges, numéros impairs jusqu'au Chemin de la Loire ;
- Place de la Grand-Croix.

**Dans ces secteurs, des tabourets de branchement ont été posés et sont disponibles pour chaque habitation.**

**Le raccordement reste à la charge du propriétaire et doit être impérativement réalisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027.**

Le raccordement, c'est la partie qui va de l'habitation au tabouret de branchement.

Celui-ci doit être conforme, c'est à dire que les eaux pluviales et les eaux usées doivent être correctement séparées.

Seul un organisme compétent peut justifier de la conformité du raccordement par une attestation délivrée au propriétaire et à la commune.

**Le SIVOM Sologne Bourbonnaise partenaire de la commune et habilité par une délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2025 est compétent pour vérifier la conformité de votre raccordement et délivrer l'attestation correspondante.**

Contact du SIVOM : 04 70 48 10 10.

Coût du contrôle : 132 € TTC.

**Les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif doivent néanmoins s'assurer de la conformité de leur branchement le plus rapidement possible.**

Il en va de la bonne performance du système d'assainissement collectif.



# Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Pour les communes de moins de 1 000 habitants un nouveau mode de scrutin a été adopté. Ce changement vise à harmoniser le mode de scrutin entre les communes et à renforcer la parité.

## **Avant 2026 :**

### **SCRUTIN MAJORITAIRE PLURINOMINAL**

Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées.

Dans ce dernier cas le panachage était autorisé. C'est à dire que les électeurs avaient la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres.

Ce système ne permettait pas d'imposer la parité.

## **En 2026 : SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE PROPORTIONNEL**

Liste paritaire : respect de l'alternance homme\ femme ou femme\homme

Chaque liste doit comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir plus ou moins 2.

Pour Pierrefitte : 15 sièges sont à pourvoir. Soit, au minimum 13 candidats par liste et, au maximum, 17 candidats par liste.

## **Nouveau site internet communal**

Profitant de la mise en place d'un partenariat de la Communauté de communes avec un prestataire dédié, et avec le concours d'un très gros travail fourni au secrétariat de Mairie, la commune s'est dotée d'un nouveau site internet.

[www.pierrefitte03.fr](http://www.pierrefitte03.fr)

### **Mairie de Pierrefitte-sur-Loire**

12 route de Coulanges  
03470 Pierrefitte-sur-Loire

Tél. : 04 70 47 01 50  
[mairie@pierrefitte03.fr](mailto:mairie@pierrefitte03.fr)

**Imprimée par nos soins.**

## **ATTENTION !**

### **Le panachage n'est plus autorisé.**

1 ou plusieurs noms rayés sur un bulletin invalident le bulletin.

1 nom ou plusieurs noms rajoutés invalident le bulletin.

Dans ces 2 cas le bulletin est considéré comme NUL.

## **Répartition des sièges :**

A l'issue du vote lors du 1<sup>er</sup> tour, c'est la liste qui obtient la majorité des voix qui se voit attribuer la moitié des sièges.

En cas de 2<sup>nd</sup> tour, c'est la liste arrivant en tête qui se verra attribuer la moitié des sièges.

Les autres sièges seront répartis à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

## **Date limite d'inscription sur les listes électorales : 6 février 2026**



### **Exposition de la Marianne de Pierrefitte le 14 juillet 1993.**

À Pétra Ficta chemin faisant  
Jean CLÉMENT - décembre 1993